

Être sportif au Pôle Espoir Voile Auray Quiberon

1. Le Pôle Espoir Voile Auray Quiberon (PEVAQ) est intégré au Projet de Performance Fédéral 2017-2021 de la Fédération Française de Voile, il participe en ce sens aux objectifs de la FF Voile en matière de Kiteboard de Haut Niveau

Un des objectifs majeurs :

- Pérenniser les **résultats internationaux** des kitesurfeurs français dans le long terme en renforçant l'existant et obtenir systématiquement le titre féminin comme masculin dans les CMR.

2. Le Pôle, le Sportif et le Kiteboard

Le Pôle Espoirs Kiteboard est une structure d'accompagnement visant **l'accès au haut niveau** et la **préparation aux compétitions de référence** mais il ne remplace pas le club de sport d'appartenance du sportif. L'association gérant le pôle est membre de la ligue et de la FFVoile. Le pôle a des obligations et contraintes spécifiques (nombre de sportif, niveau de pratique, âge), il n'est pas destiné aux pratiques loisirs mais aux projets de compétition du meilleurs niveau.

Les principales actions sont:

- **L'entraînement des sportifs du pôle dans le but d'atteindre le plus haut niveau de performance dans leur discipline et maintenir ou améliorer leur rang ; ceci se traduisant par les résultats sur les compétitions de référence et l'intégration en Pôles France, équipes de France ou dispositifs d'entraînement sénior.**
- L'accompagnement de la construction d'un avenir scolaire et professionnel.

2.1 Fonctionnement du Pôle Espoirs Kiteboard

Le Pôle Espoirs Kiteboard mobilise des moyens visant l'entraînement, le coaching, le soutien logistique et le suivi du double projet des sportifs.

La structure de gestion définit l'étendue de ses prises en charge en fonction du projet, des athlètes et des moyens dont elle dispose :

- Actuellement les entraînements sont programmés sur les périodes scolaires à hauteur de 3 fois par semaines le mercredi, vendredi et le WE d'octobre à Juin soit 90 entraînements. Le mercredi 2 entraîneurs permettent la différenciation des spécialités

expression/ course. En septembre, janvier et février un seul entraîneur intervient pour deux séances, le mercredi et vendredi. En semaine le déplacement sur les sites de pratique est assuré depuis l'ENVSN (M&V), seule une navette est organisée le vendredi pour prendre les sportifs au lycée.

- Des partenaires accompagnent le Pôle dans la réalisation du projet : Le Lycée Benjamin Franklin notamment par l'aménagement horaire de classes, le suivi des élèves, l'entraînement physique du jeudi par la section UNSS. L'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques pour l'utilisation de sa plateforme technique. La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Conseil régional de Bretagne par leur financement.
- Des stages de ligue peuvent être intégrés sur certaines vacances scolaires et en fonction des compétitions visées.
- La participation des sportifs aux compétitions n'est pas organisée par le Pôle. Cependant certains accompagnements peuvent être réalisés sur des compétitions avec des budgets spécifiques. (ex Entraînement et coaching Coupe du Monde Junior à St pierre la Mer)

2.2 Le sportif

- Le sportif est un pratiquant licencié dans un club de la FFVoile ; par ailleurs il est à jour des frais d'inscription définis par la structure de gestion du Pôle (600€ en 2018-19).
- L'athlète est obligatoirement présent et tenu de respecter les horaires des entraînements programmés.
- L'athlète est obligatoirement présent aux compétitions listées par le Pôle, notamment au Championnat de France de sa spécialité et catégorie d'âge, à une participation à un championnat international (nécessaire pour accéder aux statuts de sportifs Espoir et Haut Niveau), au circuit de compétition régional.
- L'athlète s'engage à tout mettre en œuvre pour assumer son projet sportif. Les investissements en temps, en finance, en matériel, en moyen de déplacement sont de sa responsabilité. Le sportif doit particulièrement disposer de son propre matériel de navigation permettant de performer dans la discipline de son choix.
- Un suivi médical particulier peut être demandé. (Surveillance Médical Réglementaire (SMR))
- Le compétiteur représentera le Pôle Espoirs Kiteboard, la FFVoile, les partenaires et la France dans toutes les compétitions auxquelles il sera engagé. Le sportif se doit de faire honneur à ses appartenances par son comportement sportif et quotidien exemplaire. Il se doit de valoriser l'image des partenaires. Le sportif portera un soin particulier à communiquer de façon précise et respectueuse dans les médias. Le compétiteur s'engage à ne pas être sous contrat de sponsoring ou de mécénat exclusif empêchant l'affichage de la FFVoile et de ses partenaires.
- Les membres du Pôle doivent constituer un collectif soudé sur l'ensemble des temps de vie au Pôle : entraînement, vie scolaire, déplacements... La concurrence fait partie intégrante de la compétition sportive, cependant le respect de ses adversaires est un fondement de la réussite sportive et sociale. L'ensemble des intervenants du Pôle met tout en œuvre pour faciliter la vie sportive, l'accompagnement scolaire et la préservation de la santé des athlètes. A ce titre, un rapport de confiance doit s'instaurer, fondé sur des rapports humains respectueux. La bienveillance de tous est exigée.

- Durant l'ensemble de la saison, les entraîneurs sont amenés à solliciter l'athlète pour des demandes relatives à l'entraînement, la performance, ou le suivi médical. Il est de la responsabilité de l'athlète de répondre à ces demandes, tant pour sa progression sportive que pour sa santé. Dans cette optique, le sportif doit consulter régulièrement les moyens de communications choisis par le pôle. Une activité longitudinale est demandée et dépasse la seule pratique lors des entraînements, par exemple :
 - Avant la saison : Le sportif élabore et construit son année d'entraînement et de compétition avec des objectifs de progression et/ou de résultats (projet sportif).
 - Pendant la saison : Le sportif gère et consigne l'ensemble de ses navigations sur son carnet d'entraînement. Il rédige un bilan de ses compétitions les plus importantes qu'il transmet à l'entraîneur. Il remplit le calendrier de sa programmation de compétition proposé par l'équipe d'encadrement et est actif dans sa mise à jour. Il informe les entraîneurs de tous ses résultats en compétitions. Il réalise des entraînements spécifiques à la navigation ou à la préparation physique en dehors des créneaux horaires du pôle mais intégrés à sa préparation. Il entretient les moyens techniques utiles à son projet d'entraînement.
 - Après la saison : En collaboration avec l'équipe technique, le sportif établit un bilan de sa saison et évalue le décalage éventuel entre son projet sportif et la réalité de sa saison.

3. Le Collectif

Du fait du projet et des règles qui s'imposent au Pôle et aux sportifs, le collectif est constitué ainsi :

- De sportifs listés Haut Niveau ou Espoir. L'inscription sur les listes répond à des exigences de résultats sportifs définies par le Ministère des Sports. A hauteur de 50% minimum ils constituent l'effectif des sportifs titulaires du Pôle.
- Les sportifs complétant la liste des titulaires sont des sportifs ayant un potentiel classement dans ces listes à court terme.

Le groupe actuel est dimensionné à 8 sportifs.

Associés à ces titulaires des partenaires d'entraînement peuvent conventionner avec le Pôle. Ils participent partiellement aux activités. Ces sportifs montrent un potentiel qui pourrait déboucher sur un classement à moyen terme.

4. Détection et Suivi Scolaire :

- En plus de l'adhésion à ce qui a été précisé précédemment, il faut être sélectionné parmi les prétendants pour participer au pôle. Un processus de détection-sélection est mis en place (voir paragraphe détection)
- En parallèle du projet sportif le projet scolaire doit être mené et bénéficier de toute l'attention et du temps nécessaire à sa poursuite. Le comportement et les résultats dans le strict cas scolaire seront observés, le cas échéant une suspension de l'activité au Pôle serait décidée afin de favoriser le projet scolaire. (Voir chapitre lié au double projet)